

FICHE DE POSTE

Vacataire

Activités principales

Le tribunal administratif de Paris est la plus importante juridiction administrative de première instance de France, au regard du nombre et de la qualité des personnels qui y travaillent (agents de greffe et magistrats) et du volume des affaires qui y sont traitées (plus de 28 000 par an).

Les vacataires sont rattachés à une section ou un service contentieux du tribunal.

Ils assurent, en fonction des directives données par le greffier de section ou de chambre, différentes missions d'exécution en lien avec la procédure juridictionnelle (archivage, tri, le cas échéant notification de jugements et enregistrement de requêtes simples) au moyen des applications SKIPPER et TELERECOURS.

Une formation à ces logiciels sera assurée.

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions

DIPLÔME REQUIS : une formation en droit serait un plus

HORAIRES : du lundi au vendredi 35 heures par semaine (horaire 7 h par jour).

SPECIFICITES : Les contrats de vacation sont d'une durée de 3 mois renouvelable, sous réserve des nécessités de service, dans la limite de 12 mois.

La rémunération est calculée sur la base de l'indice brut 354 (indice majoré 330).

Modalités de candidature :

Les candidats doivent adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae à l'adresse suivante : geca.ta-paris@juradm.fr

Les candidats présélectionnés seront invités à participer à un entretien de recrutement **en présentiel ou visio (à définir)**.

Limite des candidatures **16 mars 2022**.